

Concours/Examen : EXAMEN PRO IAE Épreuve : ECRIT N° sujet : 1

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : MISE EN VALEUR DE LA FORET

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Pôle forêt - bois - biomasse

Note à l'attention de Monsieur le directeur

Objet: Préparation de la réunion du JJ/MM/AA relative à la nouvelle
chaufferie bois industrielle

Par une décision du JJ/MM/AA faisant suite à l'avis favorable de
la cellule régionale biomasse, Monsieur le Préfet de Région a autorisé l'
installation d'une nouvelle chaufferie bois industrielle sur la commune
de C (département D)

En prévision de la réunion du JJ/MM/AA que vous présiderez,
réunissant à la fois les acteurs impliqués dans l'implantation de
la chaufferie et des représentants de la société civile, la présente
note vise à vous présenter les avantages et les risques liés au bois
énergie (1), à vous rappeler le contexte dans lequel s'inscrit l'
autorisation préfectorale (2) et à vous proposer un plan d'action
pour assurer la bonne mise en œuvre du projet et plus

globalement le plein développement du bois énergie dans la Région(3)

① Le bois énergie : une ressource stratégique parfois controversée

Le bois énergie désigne la valorisation énergétique de la biomasse forestière sous forme de plaquettes forestières, de granulés, de broyats de bois recyclés ou encore de bûches ou buquettes.

a/ avantages du bois énergie

Le bois énergie constitue en premier lieu une ressource stratégique pour l'atténuation du changement climatique et l'atteinte des objectifs de neutralité carbone : le bois constitue en effet un puits de carbone (effet de séquestration). Par ailleurs, le recours au bois énergie permet de limiter d'autant l'utilisation des énergies fossiles émettrices de CO_2 . Enfin, cette ressource est par définition renouvelable.

En second lieu, le bois énergie présente également d'importants atouts du point de vue économique : il permet le développement d'un emploi local et non délocalisable et améliore la balance commerciale par la baisse des importations d'autres sources énergétiques.

En troisième lieu, le développement du bois énergie peut avoir un effet structurant pour l'ensemble de la filière forestière du territoire : la création de nouvelles demandes pour l'accès à

la ressource ou encore la mise en œuvre d'une sylviculture plus dynamique (coupe de la ressource, replantation) pouvant avoir un effet d'entraînement pour tous les acteurs.

b/ risques liés au bois énergie

L'usage du bois énergie est parfois controversé : les associations environnementales présentent à la réunion du 11/10/2019 la possibilité donc se faire l'écho des griefs suivants : d'une part, la surexploitation des massifs forestiers pour alimenter en bois certaines grandes chaufferies industrielles et les conséquences environnementales peuvent en résulter : tassement des sols, atteintes aux habitats, impact des coupes sur le paysage ou encore mise en péril du renouvellement forestier, compromettant in fine les capacités de stockage de carbone des massifs. D'autre part, les conflits d'usage avec par exemple l'utilisation de bois traditionnellement valorisable en bois d'œuvre (menuiserie, charpente) ou en papeterie comme bois énergie. Enfin et plus globalement, il est parfois dénoncé l'abandon d'une sylviculture traditionnelle au profit de la production de bois énergie.

Bien que le recours au bois énergie fasse l'objet de certaines critiques, la décision de Monsieur le préfet de Région d'autoriser l'installation d'une nouvelle chaufferie bois industrielle s'inscrit dans un contexte favorable à cette ressource.

② Un projet s'inscrivant dans un contexte favorable au bois énergie

Du fait de son rôle stratégique pour la lutte contre le changement climatique présenté au point 2.0 de la présente note, le bois énergie constitue un atout précieux pour l'atteinte des objectifs fixés par l'accord de Paris de 2015 (limitation du réchauffement à +2 degrés d'ici 2100). Il bénéficie en conséquence d'un cadre national et régional favorable.

Au niveau national, la stratégie nationale bas carbone présentée en novembre 2024 fait ainsi du bois énergie un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un groupement d'intérêt scientifique (GIS) composé de l'INRAE, l'IGN, l'ADEME et France AgriMer chargé de promouvoir un développement durable du bois énergie et d'offrir un appui aux politiques publiques a par ailleurs été créé en mars 2024.

Au niveau régional, le projet de chaufferie bois industrielle récemment autorisée s'inscrit dans le prolongement du schéma régional biomasse (SRB) 2019-2023, signé par le préfet de Région et le président du Conseil Régional, et visant à développer la production d'énergie en favorisant l'usage de la biomasse. La Région dispose par ailleurs d'une cellule régionale biomasse, réunissant la DRAAF, la DREAL, la DREETS et l'ADEME chargée d'accompagner les projets de chaufferie bois et notamment de s'assurer de l'adéquation des projets au regard de la ressource disponible. A noter que le présent projet a bénéficié d'un avis favorable de cette cellule.

Concours/Examen : EXAMEN PRO IAE Épreuve : ECRIT N° sujet : 1
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : MISE EN VALEUR DE LA FORÊT

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Au regard de ce contexte favorable et des avantages du bois énergie précédemment présentés, le développement de cette ressource au niveau régional constitue un impératif stratégique pour l'atteinte des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés notamment dans le cadre de la planification écologique (on estime ainsi que la mobilisation des gisements forestiers disponibles au niveau régional permettrait de couvrir 52% des besoins actuels de chaleur régionaux).

Le plan d'action présenté ci-après vise ainsi à permettre le plein développement de cette ressource.

③ Proposition de plan d'action pour la bonne mise en œuvre du projet et le plein développement du bois énergie au niveau régional.

Les actions suivantes vont-ses proposées :

a/ Renforcer la gouvernance régionale en matière de bois énergie

Cette proposition est directement issue des objectifs fixés par la stratégie nationale bois carbone et le plan gouvernemental relatif à la planification écologique.

La cellule régionale biomasse précitée n'étant constituée que des services de l'Etat, il est proposé de créer une instance régionale plus large regroupant l'ensemble des parties prenantes : services de l'Etat, représentants de la filière forêt bois, associations environnementales, élus, etc. Elle pourrait être présidée par la DRAAF et se réunir une fois par an ou ponctuellement pour émettre des avis consultatifs sur les projets.

b/ Réaliser un diagnostic partagé sur le bois énergie au niveau régional

Afin d'objectiver les échanges liés au bois énergie et aux différents projets pouvant émerger sur le territoire, la nouvelle instance précitée pourrait être chargée de réaliser un diagnostic portant sur les ressources en bois énergie disponibles, les besoins de développement, les impacts environnementaux de cette ressource et les mesures d'atténuation, etc.

c/ Etablir une charte régionale relative au bois énergie

L'instance précitée pourrait être chargée d'établir une charte garantissant que le développement du bois énergie se fasse de manière saine et durable en intégrant des mesures environnementales telles que : limiter l'export des feuillages, préserver le bois mort et les éléments favorables à la biodiversité (arbres à cavité notamment).

d./ Communication sur le bois énergie

Considérant l'usage croissant du bois énergie et afin de garantir son acceptabilité sociale, il est proposé de mener une action de communication sur le sujet : visite terrain du préfet de Région relayée dans la presse quotidienne régionale et sur les réseaux sociaux.

En conclusion, la réunion du 11/11/2024 doit permettre, au-delà d'échanger sur le projet de chaufferie nécessairement autorisée, de poser des bases saines pour un développement optimal du bois énergie sur la Région.

Un travail similaire pourrait être envisagé pour les autres sources d'énergies renouvelables en cours de développement sur la Région afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la planification écologique.

